



PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le Département du Rhône.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 29 janvier 1845.

DISCUSSION DE L'ADRESSE.

La séance de samedi a présenté un étrange spectacle de grandeur, de dignité, de morgue et de violence. Après une semaine de débats, après M. Thiers, M. Dupin et M. de Malleville, M. Odilon Barrot a su captiver l'attention de la chambre par un discours plein d'élevation, d'une véritable éloquence, qui a remué non seulement l'opposition, mais ces masses de députés fonctionnaires qui devaient courber la tête devant cet orateur aux paroles nobles et dignes. Il présentait des faits déjà connus, ressassés, et il était nouveau, il avait des pensées nouvelles. Ce n'était pas M. Thiers tournant habilement les difficultés, dans la crainte de se rendre plus tard la conduite des affaires difficile. Ce n'était pas M. Dupin prenant soin de se proclamer conservateur, ménageant sa hardiesse, s'attaquant à quelques hommes sans porter le moindre coup au système qui depuis quatorze ans domine tous les ministères. C'était un orateur parlant au sentiment national, s'adressant à l'honneur du pays.

M. Guizot a parfaitement compris le danger dans lequel le jetait la vive argumentation de M. Barrot ; il a répondu avec énergie, il a montré une rare audace quand il a dit qu'il croyait rêver en entendant dire qu'entre la France et l'Angleterre les avantages, les concessions n'avaient pas été réciproques. Il a menti aux faits, à l'évidence, à sa propre conscience peut-être, en prétendant qu'à Taiti il y avait eu entre les deux nations réciprocité de ménagements et d'égards... Nous ne le suivrons pas dans les détails qu'il a donnés ; il devait être, un moment après, vivement combattu par M. Dufaure.

L'incident le plus extraordinaire est la manière dont M. Sauzet a levé la séance, au milieu des réclamations, en prononçant le rejet d'un amendement qu'une grande partie de l'assemblée et un membre du bureau regardaient comme adopté. Quelque arrêt que l'on rende, il faut avoir le courage de son opinion, la force de la proclamer. M. Sauzet s'est enfui comme un homme qui a commis une mauvaise action, qui a peur. Il s'est dérobé, nous ne dirons pas aux réclamations, mais à l'indignation de l'assemblée. Défendez votre parti, mais triomphez dignement. Le collège du midi de Lyon, qui a nommé M. Sauzet, ne doit-il pas être bien fier d'un président désertant son fauteuil comme un écolier qui craint les reproches, comme un espion qui redoute une punition? Ce manque de convenance, d'impartialité, de dignité, sera compté à M. Sauzet aux prochaines élections ; le président sur son siège n'est ni conservateur ni de l'opposition, il est le délégué de la chambre, et s'il l'oublie, les électeurs ne l'oublieront pas, nous l'espérons.

Quant au débat des faits controversés entre les membres du cabinet et ses adversaires, ne nous abusons pas sur la valeur des actes. La conquête de Taiti n'avait d'autre but que de tromper la France sur la force du ministère du 29 octobre, de lui démontrer qu'il savait aussi faire des conquêtes, se placer dans l'Océanie à

côté de l'Angleterre. Le gouvernement anglais avait consenti à l'acte du protectorat. Que lui importait? au premier conflit nos soldats étaient prisonniers, sinon massacrés, nos vaisseaux capturés. Mais il s'est trouvé là un homme qui tenait sa mission, non seulement du gouvernement anglais, mais encore d'une association religieuse, protestante, qui, n'étant plus consul, était encore missionnaire; il n'a pas voulu céder, et a poussé contre nous à la résistance, à l'insurrection.

Le caractère éternel du gouvernement anglais s'est alors manifesté comme toujours dans des circonstances analogues; ils ne s'est pas informé si Pritchard avait tort ou raison; il était Anglais, cela était suffisant pour qu'il fût défendu. Telle est la règle constante de l'Angleterre, sur toutes les mers, sur tous les continents, parmi les tribus sauvages comme chez les nations civilisées, que le pouvoir soit entre les mains des whigs ou des tories; elle ne fléchit que devant l'impossibilité, devant des complications trop graves. La faiblesse de M. Guizot ne faisait rien redouter; l'Angleterre aagi comme à l'ordinaire.

Ainsi, le désaveu de M. Dupetit-Thouars a été un acte de faiblesse. Le blâme infligé à la conduite de M. d'Aubigny a été une indigne transaction.

L'indemnité accordée à l'instigateur de la révolte, à l'auteur de l'insurrection, à celui qui est couvert du sang de nos soldats, est une lâcheté.

Nous le savons, et nous n'avons rien à nier, les deux cabinets de France et d'Angleterre se sont trouvés, par suite des événements, dans un grand embarras; ni l'un ni l'autre n'avait prévu les complications qui ont surgi, mais en face d'elles chacun a repris son rôle habituel : celui d'Angleterre a menacé, celui de France a faibli. Que parle-t-on de la guerre! Elle n'eût pas éclaté pour si peu. Le gouvernement anglais ne l'eût pas faite pour un méchant îlot, quand il possède la Nouvelle-Zélande qui le rend maître de la Polynésie. Il a pu caresser les idées de domination qui règnent dans son pays, la faiblesse de M. Guizot lui permettait de le faire impunément, et il a été bien aise d'acquérir un peu de popularité à bon marché.

Maintenant quel sera le résultat de ce vote vrai ou faux que M. Sauzet a proclamé avec tant de précipitation? Hélas! il faut bien le dire, ce vote c'est l'humiliation, c'est l'abaissement de la France devant l'Angleterre, préparés par M. Guizot, consentis par la chambre. Il ne s'agit plus ici du cabinet, de sa chute, de sa durée; de plus grands intérêts étaient en jeu. Comment cette malheureuse majorité, cette phalange plus dévouée que clairvoyante n'a-t-elle pas compris qu'elle allait décider de la dignité du pays? Le parti que nous représentons ne désire pas la chute de M. Guizot, il n'aurait rien à gagner à voir arriver M. Molé aux affaires; nous sommes donc désintéressés dans la question de cabinet, et nos paroles, que n'inspire ni une illusion perdue, ni une défaite qui ne nous atteint pas, gagnent en importance. Eh bien! nous le disons nettement, la chambre, en repoussant l'amendement de M. de Malleville, en s'associant à la politique anglaise de M. Guizot, a mécon-

tenté l'immense majorité du pays; elle a donné un argument puissant à la pensée de réforme électorale; elle s'est rendue incapable de faire une autre session, en froissant l'honneur national, en faisant si bon marché de cet honneur.

Paris, 27 janvier 1845.

M. Sauzet s'est fait attendre aujourd'hui. La séance était indiquée pour une heure, et à une heure vingt-cinq minutes on n'avait pas encore entendu le tambour qui d'ordinaire annonce l'arrivée du président et du bureau. Où était donc M. Sauzet? Etais-je encore sous l'impression des craintes qui samedi dernier lui ont fait si singulièrement quitter le fauteuil? N'avait-il pas reparu à son domicile? Soyez sans inquiétude, M. Sauzet était chez lui, en proie à la plus vive émotion, sans doute, mais bien décidé à ne pas reculer devant l'orage, si l'orage devait éclater. A une heure et demie, il a donné le signal. « Allons, Messieurs, en avant, et du courage! » Et bientôt nous l'avons vu traverser la salle des Pas-Perdus au milieu d'une haie de gardes nationaux, plus curieux d'étudier sa physionomie et ses gestes que de rendre hommage au président d'une grande assemblée. M. Sauzet était pâle, mais sa démarche ne manquait pas d'assurance. Il est monté résolument au fauteuil et s'y est assis, sans déclarer que la séance était ouverte. Aussitôt M. Billault est venu le trouver et le prier de vouloir bien l'inscrire pour prendre la parole. Ce n'est qu'un quart d'heure après que la séance a été ouverte. C'est M. de l'Espée qui a donné lecture du procès-verbal. Pendant cette lecture, les bancs de la chambre se sont garnis, et l'agitation de la chambre s'est manifestée par un bruit qui a constamment couvert la voix du secrétaire. La lecture du procès-verbal est achevée, quelqu'un va-t-il demander la parole et protester contre ce qui s'est passé à la séance de samedi dernier? Personne ne bouge, personne ne parle, le procès-verbal est adopté.

M. Sauzet, un peu rassuré, procède au tirage des bureaux. Encore un quart d'heure qui s'écoule. Nous arrivons à la reprise de la discussion du projet d'adresse, et M. le président donne la parole à M. Billault. Mais déjà M. Garnier-Pagès a précédé l'honorable député de la Loire-Inférieure à la tribune. Il annonce que si l'opposition ne fait pas entendre de réclamations, c'est qu'elle ne veut pas interrompre un débat qui a pour le pays une si grande importance, mais qu'elle fait ses réserves. « Pas de réserves! » s'écrie M. Sauzet, et, après une petite admonition à l'adresse de l'opposition qui reçoit la mercuriale avec une patience vraiment exemplaire, l'incident se voit terminé. C'est trop peu après un pareil scandale.

Mais voilà M. Billault qui monte à la tribune; le voilà qui rouvre le débat sur la question de Taiti; le voilà qui appelle la chambre à avoir le courage de son opinion, à se prononcer sans équivoque. A ces mots les centres s'émeuvent: « Vous voulez du courage! nous en aurons! Que tout le monde en ait autant que nous! » Le tumulte est extrême, la violence des interpellations que s'adressent réciproquement certains députés laisse croire qu'une collision va éclater. C'est encore là un danger qui passe. M. Billault achève son discours. Il fait encore une fois appel à la franchise de tout le monde, mais en même temps il s'écrie: « Prenez garde à ce que vous allez faire. Le pays a les yeux sur vous. Vous allez juger la politique du ministère; à votre tour vous serez jugés. »

Le bruit recommence, et M. Guizot pousse M. Dumon (du Lot) à la tribune, ne voulant sans doute pas y paraître lui-même, de peur que sa vue n'indispose les membres de la majorité qui n'ont pas de sympathie pour lui. M. Dumon fait, comme M. Billault, appel à la franchise et au courage de chacun des membres de l'assemblée. « Point d'équivoque! » s'écrie-t-il à son tour. Que la chambre déclare

FEUILLETON DU CENSEUR. — 29 ET 30 JANVIER.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

Bénéfice de M. Auguste,
RÉBECCA,

Vaudeville en deux actes de M. Scribe.

Chacun a eu sa prédilection, son amour. M. Scribe aussi a été pris dans la jeunesse d'une grande passion. Il aimait le vaudeville, le vaudeville charmant, plein de grâce, d'abandon et d'esprit, le vaudeville tel qu'il l'avait formé lui-même dans sa double sollicitude d'amant et de père. Il aimait les roses bien fraîches, dont il faisait des bouquets de noces pour les beaux enfants qu'il mariait chaque soir sur la scène. Il aimait les deux propos qui naissent tout joyeux du fond des verres ou qui sortent pleins d'amour d'un cœur de seize ans. Il aimait le rire plein de bonhomie des papas qui grondent en souriant et des oncles qui dotent leurs neveux pour se faire pardonner leurs péchés de jeunesse. Il aimait les saillies dont il arrache tant d'agilité les couples qu'il faisait chanter par les bouches plus vermeilles.

M. Scribe vivait heureux au milieu de toutes ces illusions, au milieu du bien qu'il faisait, sans déposer les cordons de sa bourse, sans épouser les ressources de son esprit. Chaque soir il rentrait chez lui accompagné des bénédictions des heureux qu'il venait de faire et des bravos de la foule qui avait été invitée à la noce ou au baptême. C'étaient des rabbins ou des coréts de dragées, des corbeilles de fleurs, des dots et des pensions, des bénédictions et des serments éternels. Et que de grâce et de bon goût mettait M. Scribe à distribuer toutes ces jolies choses! Mais voilà qu'un jour une dame, une grande coquette, a passé par la pensée qu'il faisait l'amour avec une rosière. La grande dame a pris le jeune homme dans son carrosse, l'a couché sur la soie et le velours, et lui, sans écouter les remontrances des vieux célibataires qui voulaient se marier et des jeunes pensionnaires qui voulaient sortir du couvent, s'est laissé conduire par de vieux laquais en livrée dans des salons dont les tentures commençaient à s'user; il a d'abord été éboui, puis il s'est aperçu que sa nouvelle maîtresse était froide et prétentieuse, que sa coquetterie cachait mal les rides de sa figure, qu'il y avait trop de pruderie dans son langage et de vêtus dans ses manières; il s'est trouvé à la fin mal à son aise dans les jabots et les dentelles qu'on le forçait à porter, lui qui aimait tant jeter ses habits sur les buissons pour poursuivre Galathée dans

les cheveux si noirs, les joues si fraîches de Marguerite ou de Jeanneton, et vite M. Scribe a repris sa route à pied et est revenu à ses premières amours. Pour se faire pardonner, il a voulu reprendre son esprit, ses saillies et son allure d'autrefois; mais il y avait encore de la contrainte dans sa première entrevue avec le vaudeville, il a conservé de son séjour avec la comédie un peu de froideur qui se dissipera bientôt, et alors tout lui sera pardonné, à la grande joie du public qui ne demande pas mieux que de l'applaudir, pauvre public que l'on force, malgré M. le maire, à siffler chaque soir. Mais voilà le nouveau vaudeville de M. Scribe.

D'abord, nous sommes à Naples, dans une prison d'état; ne vous effrayez pas du lieu de la scène, M. Scribe est un sansonnet charmant qui sait bien vite égayer la cage dans laquelle il est enfermé. Si vous craignez de rencontrer quelque géolier trop triste, trop sévère, il va donner la goutte, et de suite on le remplacera par un gardien inexpérimenté, par un certain Pepito, pauvre jeune homme qui se meurt d'amour.

Quoi! un géolier amoureux! Vous le voyez, nous ne sommes pas au Mont-Saint-Michel.

Or, dans cette prison, nous trouvons d'abord le jeune Ascanio, un écolier qui, pour oublier les trop longues leçons de son précepteur, s'est pris un jour d'un violent amour pour une jeune juive, Rébecca, fille d'Issacar. Il veut l'épouser, il l'aurait déjà fait, si ses nobles parents, pour éviter une mésalliance, ne l'avaient fait enfermer ici.

Un tout autre motif retient dans cette prison ce jeune homme que vous voyez triste et pâle; c'est Féderic, fils d'un martyr et destiné lui-même à le devenir. Son père a porté sa tête sur l'échafaud pour son dévouement à la cause du peuple, et le fils est en ce moment victime de la complicité du sang et de la complicité morale. Féderic a la résignation du malheur; il entrevoit la mort avec stoïcisme. Quel lien le retiendrait à présenter sur la terre? Mais ignore-t-il donc qu'il est noble, jeune et beau, et qu'une femme se laisse toucher par le malheur? Il pense n'être aimé de personne. Oh! si Rébecca osait parler... Quoi! Rébecca, cette juive qui fait le désespoir d'Ascanio, serait, l'ingrate! amoureuse de Féderic! C'est cela même. Si elle ne l'aimait pas amour, elle devrait l'aimer par reconnaissance; car un jour, pendant que de maudits chrétiens criaient haro sur les fils d'Israël, Féderic a sauvé la vie à Issacar et à sa fille. Mais depuis ce temps le jeune homme a oublié sa généreuse action et la jeune juive, et cependant elle est bien belle. Voyez-la qui entre dans la prison; elle est bien dévouée, car en ce moment, sous prétexte de rendre une visite à son père qui s'y trouve sans motif, comme on l'est le plus souvent dans les prisons d'état, elle vient pour sauver Féderic. Elle amène avec elle Gianina, amoureuse du géolier par intérim, Pepito, qui sera séduit par elle. Mais Féderic a refusé le secours qu'on lui offre sans savoir d'où il lui vient;

il se prépare en ce moment à la mort, car on lui apprend que le grandduc, pour effrayer la révolte qui menace, veut donner un exemple sanglant et qu'il doit être la victime. Quoi! mourir si jeune!... Ascanio se désole à côté de lui et veut mourir aussi. « Pourquoi? lui demande Féderic. — Parce que mes parents refusent de me laisser épouser Rébecca, à cause de sa naissance et de sa pauvreté. — Ascanio, je vous donne ma fortune; j'épouse Rébecca, qui, dans une heure, sera veuve, et demain vos parents consentiront à votre mariage avec l'héritière d'un grand nom et d'une grande fortune. »

Rébecca, qui ne sait rien de ce sous-entendu, veut comme Féderic et devient sa femme. Il ne reste plus à Féderic qu'à mourir; mais M. Scribe ne s'est pas rendu si intéressant pour si peu de temps. Féderic se retrouvera bien encore au second acte. C'est pour cela qu'un envoyé du grandduc vient lui annoncer que la révolte devient plus menaçante, le prince, voulant essayer d'un régime plus libéral, vidait les prisons d'état et le nommait, lui, premier ministre. Premier ministre au sortir de prison, c'était tomber de Charybde en Scylla. Mais Féderic est marié. « Vous me rendrez Rébecca, » lui crie Ascanio; demain je demanderai l'annulation de ce mariage. »

Tous ces événements, trop pressés, trop brusques, ont rempli le premier acte qu'on trouve un peu froid. Au second acte, nous nous trouvons au palais de Féderic. Avec quelle joie et quel bonheur Rébecca voit ses plus beaux rêves de jeune fille se réaliser! Elle est là sur le velours et la soie, épouse d'un jeune ministre, du marquis Féderic Pallavicini. Hélas! beaux rêves d'or qui vont s'envoler! larmes amères qui vont tomber! Pauvre enfant! Ascanio, qui tu n'as jamais aimé, est là qui te réclame à Féderic, et Féderic a demandé l'annulation de son mariage sous prétexte qu'il n'a pas d'union possible entre juive et chrétien. Cette annulation, il l'a obtenue; mais tout espoir n'est pas encore détruit. Confie-toi pleinement en la bonté de M. Scribe, cette providence qui n'abandonne jamais les malheureux, et déjà sèche une larme: Féderic a jeté sur toi un premier regard d'amour; tu es si charmante, si naïve, tu as l'esprit si sûr, que ta puissance augmente à chaque regard, à chaque parole. Féderic t'aime, sois heureuse, réjouis-toi, tu as retrouvé le bonheur; mais lui, qu'il souffre à son tour, qu'il se repente, et puis, lorsqu'il n'espère plus rien, puisqu'il a obtenu l'annulation d'un mariage qui ne peut exister entre juive et chrétien, dis-lui tout bas, pour le réjouir à son tour, que depuis long-temps, depuis que tu l'aimes et que tu as pu prévoir qu'il pourrait devenir ton époux, tu as abjuré la foi de tes pères, que tu t'es faite chrétienne! Que de joie pour Féderic! que de satisfaction pour le public qui ne s'attendaient nullement à la malice de cette sournoise de Rébecca!

Voilà comment M. Scribe semble rendre les choses impossibles pour pouvoir mettre à mort notre esprit qui cherche une solution dont lui seul a le secret. Et comme il se joue avec esprit, avec finesse et malice dans tous

hautement, franchement, si elle approuve ou si elle blâme la politique du cabinet.—Aux voix! aux voix!» crie-t-on de toutes parts aux centres après avoir entendu M. le ministre. Encore un instant, Messieurs: laissez le chef éloquent de la gauche prononcer encore quelques paroles et caractériser le vote sur lequel vous allez être appelés à vous prononcer; généreuses et magnifiques paroles que la plume est impuissante à reproduire. Enfin, le débat est clos et le vote va avoir lieu. Non, il faut que M. Agénor de Gasparin s'explique sur un fait qui lui est personnel; il faut qu'il trouve place dans le débat pour le misérable intérêt de sa vanité ou pour la satisfaction de sa fougue de protestant. Place, place à ce missionnaire qui va sans doute défendre le Pritchard anglais, le Pritchard de M. Guizot! La chambre se refuse heureusement à ce nouvel incident, et la discussion sur Taïti est définitivement close.

On va voter. Chacun va se lever hardiment, chacun va avoir le courage de son opinion, ainsi que l'a demandé M. Billault, ainsi que M. le ministre des travaux publics l'a demandé et annoncé après lui. On va voir quels sont les hommes du parti Pritchard, quels sont ceux au contraire qui restent du parti du pays et qui vont voter contre l'indemnité promise à un misérable dont les intrigues ont fait couler le sang de deux cents de nos compatriotes. Le public est là qui va constater le vote; la presse est là aussi, prête à remplir son devoir et à livrer à la publicité les noms de ceux qui auront le courage de leur opinion. On va voter au grand jour, à ciel ouvert.

Hélas! nous n'étions pas préparés à une telle déception. Personne dans la chambre, si ce n'est le ministère et ses confidents les plus intimes, ne s'y attendait; mais voilà M. Sauzet qui annonce qu'il lui a été remis une liste de vingt membres qui demandent le scrutin secret. Eh quoi! samedi dernier, on avait vainement cherché dans la chambre, dans la majorité, vingt hommes disposés à s'afficher ainsi; on ne les avait pas trouvés; on les a trouvés depuis: il s'agit de sauver le ministère, les scrupules, la honte, ne sont plus permis. Vingt hommes se sont dévoués; voici leurs noms que la France entière recueillera, et qui, plus d'une fois, seront répétés, par nous jusqu'à ce qu'il ait été fait justice de l'indignité d'une telle codute:

MM. Hartmann, F. Delessert, de Bussières, Muret de Bord, général Doguerau, Harlé, d'Angeville, de Latourneille, Barbet, de Montozon, de Peyramont, Alphonse Périer, Gravier, Lavielle, Rauguet-Lépine, Perrier (de l'Ain), Dejean, Sébastien, Cousture, Leprévoist.

Nous l'avons énoncé, nous avons été confondus quand nous avons entendu M. le président annoncer que le scrutin secret était demandé. Il y a quelques minutes à peine, M. le ministre des travaux publics nous disait que tout le monde aurait du courage, et voilà que tout ce courage qu'on nous avait promis va aller se cacher au fond d'une urne. Que voulez-vous? À la séance de samedi dernier, quelques députés, malgré tout leur amour pour le ministère, n'avaient pas osé s'avouer ses complices dans l'affaire de l'indemnité Pritchard; ils avaient voté avec l'opposition; d'autres s'étaient abstenu, ils n'avaient voulu se prononcer ni pour ni contre. Ils eussent rougi d'être vus votant pour Pritchard, et ils n'avaient pas assez de résolution pour voter contre lui, car la chute du cabinet pouvait s'ensuivre. C'est pour venir au secours de tous ces dévouements hésitants et cependant nécessaires pour le salut du cabinet; c'est pour que l'arrêt prononcé dans la séance de samedi dernier par le bureau de la chambre ne courût pas le risque d'être infirmé par une décision contraire de la chambre que le scrutin secret a été demandé.

Le scrutin a duré plus d'une heure; M. de l'Espée, qui faisait l'appel, semblait le prolonger avec intention, sans doute pour donner au ministère le temps d'envoyer chercher les membres dont le vote pouvait lui manquer et lui être nécessaire.

Au moment où nous terminions ce premier *post scriptum*, le rappel dure encore, et nous ne savons s'il nous sera possible de faire connaître le résultat du scrutin, résultat attendu dans la chambre et hors de la chambre avec une impatience et une anxiété dont on n'a peut-être jamais vu pareil exemple.

2^e post scriptum. — Le paragraphe est adopté par 213 voix contre 205. Le ministère a eu une majorité de 3 voix.

leur de révolte ait excité l'indignation dans toutes les classes de la société, c'est assurément Lyon, où les conservateurs eux-mêmes la condamnent hautement; on peut juger par ce fait comment les députés du Rhône représentent l'opinion du département qui les a nommés.

Bulletin de la Bourse de Paris du 27 janvier 1845.

Avant l'ouverture, la rente était offerte à 83 32 1/2 et 3%, et on a ouvert au parquet à ce prix. Après avoir été cotée à 83 33, elle est tombée à 83 23, puis elle est remontée à 83 33, cours auquel elle est restée demandée au parquet et dans la coulisse.	
Trois pour cent 85 20	Caisse Laffitte 1083 *
Quatre pour cent 108 *	Obligations de Paris 1430 *
Quatre et demi pour cent *	CHEMINS DE FER.
Cinq pour cent 12; 75	Saint-Germain 1037 50
Emprunt de 1844 86 50	Versailles, rive droite 502 50
Trois pour cent belge. *	— rive gauche 583 75
Quatre et demi pour cent. 103 3 8	Paris à Orléans 1136 25
Cinq pour cent belge. 106 1/2	Paris à Rouen 1072 50
Cinq pour cent napolitain 99 *	Rouen au Havre. 867 50
Cinq pour cent romain 105 *	Avignon à Marseille *
Cinq pour cent portugais. 59 1/2	Strasbourg à Bâle 306 25
Trois pour cent espagnol. 40 5 4	Orléans à Bordeaux 647 50
Deux et demi pour cent bel. *	Orléans à Vierzon 737 50
Banque de France 5260 *	Amiens à Bologne 578 *
Comptoir Ganneron. *	Paris à Sceaux *
Banque belge 655 *	Montreuil 560 *

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 26 janvier.

M. ODILON BARROT: Le projet de réponse au discours de la couronne est ainsi conçu :

« Des incidents qui, au premier moment, semblaient de nature à troubler les bons rapports de la France et de l'Angleterre, avaient ému vivement les deux pays et appelé toute l'attention de votre gouvernement. Nous sommes satisfaits d'apprendre qu'un sentiment réciproque de bon vouloir et d'équité a maintenu entre les deux Etats cet heureux accord qui importe à la fois à leur prospérité et au repos du monde. »

Ce passage se réfère évidemment à la conclusion de l'affaire de Taïti. Ainsi, dans ce passage, il est parfaitement déclaré au nom de la chambre que le dénouement de cet incident est conforme aux règles de l'équité et de la réciprocité. Répondant en mon nom et conscience, en présence des faits reconnus par M. le ministre des affaires étrangères, et dont je trouve la preuve et dans les pièces qu'il a fournies et dans ses propres déclarations, je n'hésite pas à déclarer que le désaveu de M. d'Aubigny, le blâme dirigé contre lui, l'indemnité accordée à Pritchard n'est ni conforme à l'équité, ni conforme à la réciprocité. (Approbation à gauche.)

Il n'y a pas équité. Dans quelle circonstance, en effet, était notre agent blâmé et dévoué, et qu'a-t-il fait qui ne lui ait été imposé par le plus impérieux devoir, par la plus absolue nécessité? Vous le savez, Pritchard, qui était bien plus le dominateur de l'île que la reine Pomaré, sur qui la prise de possession avait eu lieu bien plus que sur les droits de la reine Pomaré, Pritchard, quoique ayant reçu une autre destination, M. Bruat vous l'atteste, ayant pu quitter l'île pour aller remplir cette nouvelle destination, y est resté. Pourquoi y est-il resté? Vos dépêches vous le disent: c'est pour détourner la reine Pomaré de l'intention où elle était de rentrer au milieu des insulaires et d'y rapporter la paix; c'est pour faire partir des émissaires qui ont parcouru l'île, et qui, à un moment donné, ont provoqué partout la révolte, qui s'annonce d'abord, comme cela se pratique chez les sauvages, par la retraite, par l'abandon des cases, des habitations, par la retraite dans les bois, et puis ensuite pour les pousser contre nos établissements, pour détruire ces établissements par le meurtre et par l'incendie, comme procèdent les populations sauvages.

Mais qui les a provoquées? qui les a tirées de leur situation paisible et résignée? Qui? Il n'y a pas une seule voix qui ne vous le dise: c'est Pritchard... (Oui! oui!) C'est Pritchard qui a provoqué, c'est lui a fomenté, et puis, lorsqu'après ces provocations, après avoir mis le feu à toutes les parties de cette population crédule, après l'avoir poussée contre nos établissements, il se retirait nuitamment pour échapper à la responsabilité de cet acte, qu'est-il arrivé?

C'est à ce moment que celui auquel avait été confié la garde d'un de nos principaux établissements, dont la garnison avait été affaiblie par le détachement nombreux qui suivait le gouverneur dans son exploration; c'est à ce moment que M. d'Aubigny, sous le coup d'un danger pressant, imminent, ayant à craindre, M. Bruat vous l'a dit, non seulement l'agression ouverte, mais l'agression cachée et l'incendie; c'est à ce moment où un signal de violence est donné, où on a l'audace de venir attaquer une de nos sentinelles avancées, qui est terrassée; c'est à ce moment où toute la population était soulevée, groupée autour de nos établissements pour nous faire la guerre, la guerre ouverte à la suite de laquelle le sang allait couler; c'est à ce moment que cet officier, avec une poignée d'hommes de cœur, au milieu d'une population à laquelle la civilisation avait fourni des armes pour servir toutes les passions sauvages, alliance de tout ce que la civilisation a de perfide avec ce que la barbarie a de cruel; c'est à ce moment que cet officier, avec une poignée d'hommes de cœur, reconnaît que l'instigateur, l'auteur, le provocateur, le patron de cette guerre imminente, est Pritchard! (Profonde sensation.) Il le saisit à l'instant où, après avoir fait le mal et avoir donné le signal de la révolte, il s'échappe nuitamment au milieu d'une pluie battante.

les replis de son intrigue! Que de jolis couplets il chante en passant!

Le second acte a été charmant, et cependant on pourra dire que M. Scribe y a été plus ingénier qu'original, qu'il y a montré plus de facilité que d'imagination, plus d'esprit que de sentiment; son rire a moins de franchise que de convenance et de bon ton; et puis, il y a dans cette œuvre pleine d'une coquetterie de salon un parfum semi-bourgeois et semi-aristocratique qui convient beaucoup plus à la comédie qu'au vaudeville.

C'est dans des œuvres semblables que peut briller le talent de vrais artistes; il est des détails charmants, des pensées délicates qu'eux seuls savent bien connaître et bien faire sentir. Eh bien! les beautés qui abondent dans ce vaudeville sont entièrement ignorées des acteurs qui l'ont joué.

M. Henry, qui chaque jour perd la bienveillance que le public avait autrefois pour lui, s'est montré froid dans le premier acte; dans le second, il a été peu digne et a fait des contresens fréquents. Ulric a du naturel; on peut généralement lui reprocher le peu de netteté et la précipitation de son débit. C'est, du reste, un acteur dont le mérite augmente chaque jour. Lureau est convenable et plein de bon vouloir. Mme Wable est prétentieuse, a beaucoup de sécheresse et d'affection; son costume n'est pas vrai et forme un anachronisme avec celui des autres personnages. A quoi bon tous ces diamants? Rébecca ne portait pas toutes ces riches parures la veille de son mariage, et, depuis, elle a tellement été surprise par le bonheur qu'elle n'a pas encore eu le temps de songer à la coquetterie. Le rôle de Gianina est peut-être le plus original, celui où il y a le plus de jolies choses à dire avec le plus de grâce, d'abandon et de naïveté. Mme Blanche, qui n'est pas disposée pour les rôles d'ingénue, comme elle nous le prouvera tout-à-l'heure, a réussi à rendre le rôle tout-à-fait nul. Par exemple, dans la scène la plus charmante de toutes, où Gianina demande à Rébecca de la manière la plus honnête les secrets de sa première nuit de mariage, Mme Blanche manque de délicatesse et fait prendre pour une curiosité indécente et sans finesse ce qui n'est que l'indiscrétion de la naïveté et de l'étonnement.

Mme Blanche a une position bien mal déterminée au théâtre; elle vient de nous le prouver, et elle nous l'a prouvé bien d'autres fois, que les rôles d'ingénue ne lui vont pas. Quant aux rôles de Déjazet qu'elle usurpe quelquefois, sa figure sans expression, sa voix nasillarde et son chant aigre et faux ne leur conviennent nullement. Mme Blanche ne doit être considérée que comme une utilité.

Dans ce bénéfice, Mme Léonie Darmont a laissé tout l'argent à M. Auguste pour prendre tout l'honneur; elle a dit avec intelligence, vérité et charme des vers empreints de nobles sentiments. C'était Jeanne d'Arc qui parlait aux Anglais. Mme Léonie, avec une profonde indignation, une noble amertume et une grande résignation, trouvait des accents brisés par l'émotion et des gestes inspirés par la colère et le mépris. Mme Léonie Darmont

Lui fait-il subir quelque mauvais traitement, quelque brutalité? Est-il en dehors des nécessités que la situation lui impose? Non; il l'enferme au milieu de nos soldats, dans un blockhaus, lui interdit toute communication avec l'étranger. C'était son droit; c'était son devoir. (Très-bien! très-bien!)

Et il attend son chef. Il vous dit lui-même: « Le sauvage qui avait terrassé la sentinelle, qui avait eu cette audace, je n'ai pas même pu le mettre en jugement, car je n'en avais pas la puissance, je n'avais pas juridiction; je ne pouvais pas non plus mettre Pritchard en jugement, ni en disposer. Je pouvais sauver mes camarades et notre établissement par un acte de force et de hardiesse qui déconcerterait la révolte; mais je ne pouvais que cela. J'attends le gouverneur. »

Le gouverneur arrive. Et qu'on ne confond pas les dépêches. Il ne fait pas nous communiquer les dépêches que vous avez bien voulu nous faire connaître, si vous espérez établir quelque confusion dans les faits.

Dans la première dépêche, M. Bruat bâtie-t-il M. d'Aubigny? parle-t-il même de procédés plus ou moins regrettables? Non. Dans sa première dépêche, M. Bruat dit: « Dans les circonstances où était l'établissement, circonstances qui avaient amené l'état de siège, on a dû s'assurer de M. Pritchard, qui dominait les agresseurs, qui cachait, sous le caractère de consul qu'il n'avait plus, des menées qui avaient causé cet état de choses. »

Et puis viennent les réclamations des agents anglais, viennent les interventions des capitaines anglais, vient, mon Dieu! je ne sais quelle inspiration qui arrive trop facilement à nos agents, et qui n'est que trop justifiée... (réclamations au banc des ministres), qui les avertit qu'il ne faut pas pousser, au contraire l'exercice de son droit et l'accomplissement de son devoir. Content d'avoir séparé l'instigateur de la révolte, d'avoir rompu ce lien, il l'envoie sur le vaisseau la *Meurthe* pour attendre qu'un vaisseau anglais puisse s'en charger et le transporter à sa nouvelle destination.

Dans une dépêche postérieure de quinze jours, je crois, M. Bruat dit qu'il n'aurait pas approuvé le motif et les circonstances de l'arrestation; heureuses paroles qui ne vous ont pas paru suffisantes d'abord pour leur donner le caractère d'une décision officielle et vous abriter, mais qui, en définitive et en désespoir de cause, ont été pour vous la planche de salut.

Les faits étant ainsi constatés par vos dépêches mêmes, je demande est la justice, où est l'équité!

Je voudrais pouvoir à cette tribune, mais je ne puis pas malheureusement, abdiquer tous les sentiments qui m'animent comme Français. (Très-bien! très-bien!) comme appartenant à mon pays; je voudrais être neutre, je voudrais que la question pût être jugée par un homme qui n'appartient à aucun des deux pays, et à qui on ferait cette question.

Un homme qui n'avait pas de caractère public, un homme qui, dans un intérêt de domination, peut-être personnel, n'a pas craint de mettre les armes aux mains d'une population indigène, et de la pousser à un conflit avec un établissement européen, de la provoquer au meurtre et à l'incendie, poussant l'audace, et je dirai le crime, jusqu'à revêtir la révolte d'un caractère religieux, joignant ainsi la révolte au sacrilège, car il y a sacrilège toutes les fois qu'on provoque à verser le sang humain. (Vive l'approbation à gauche.) Eh bien! cet homme, on ne l'a pas rendu responsable des malheurs qu'il provoqués; on ne l'a pas soumis à cette juridiction, qui, au milieu de la guerre, est une nécessité de la guerre; on ne l'a pas traité, lui provocateur de la guerre, comme un soldat, ce serait trop noble de le qualifier ainsi; on ne l'a pas traité comme un homme qui met les armes aux mains des révoltés, et puis qui se retire, qui provoque les dangers, et qui, lorsqu'ils arrivent, veut échapper; on ne lui a pas fait subir la responsabilité légale de son action, on s'est contenté de le rendre impuissant à continuer le mal. (Très-bien! très-bien!) Et puis, c'est le malheureux officier qui a cru devoir prendre cette mesure pour le salut de l'établissement confié à sa foi et à son honneur qui est blâmé!

A gauche: Très-bien! (Vive et longue sensation.)

M. O. BARROT: Ce n'est pas tout; on ne se contente pas de blâmer, de désavouer l'officier, il faut indemniser cet homme! Il faut l'indemniser de quoi, grand Dieu! de s'être mis, par sa conduite, en instigant la guerre, en soufflant le feu de la révolte, dans la situation d'être l'objet d'une arrestation de quatre jours, lorsqu'il aurait dû expier d'une manière plus grave, plus solennelle, un pareil crime; il a été arrêté pendant quatre jours, il a passé quatre jours au milieu de nos soldats, dans un blockhaus, et c'est en face de l'Europe que la France, la noble France, va indemniser Pritchard.... (Applaudissements prolongés aux extrémités. — Profonde sensation.)

Je dis qu'il n'y a pas d'iniquité. Je fais appel, non pas à cette partie fanatique du peuple anglais qui fait passer avant tout sentiment de justice et d'équité, je ne sais quel intérêt qui n'est pas de ce monde, mais qui certainement n'est pas humain... (Très-bien! très-bien!) Ce n'est pas cette partie du public anglais que je prendrai pour juge entre Pritchard et nous, mais ce public si plein de bon sens, de raison positive; je lui demanderai si cette indemnité lui paraît juste, et si, dans un établissement lointain, pareille chose se passe, soyez-en convaincus, pour une détention de quatre jours, vous n'auriez pas d'indemnité à donner à double de Pritchard. (Très-bien! très-bien!)

Je n'en dis pas davantage: je n'apprends rien à la chambre; il y a long-temps que le sentiment auquel je cède à cette tribune, et que j'exprime peut-être avec plus de vivacité que je ne voulais, est dans tous les cœurs et dans toutes les convictions. (Marques nombreuses d'adhésion.)

Quant à la réciprocité, c'est aussi un des caractères que nous devons exiger dans tous nos rapports avec cette grande nation; car nous ne pouvons vivre en paix ensemble qu'à la condition de nous respecter mutuellement, qu'à la condition qu'il y ait parfaite réciprocité entre nous. Or,

Peuple, quitte une erreur trop longue et trop profonde; vainement une charte en promesses féconde, dans le sang de tes fils traçant tes nouveaux droits, Piaca la liberté sur le trône des rois. Depuis trois fois cinq ans la patrie alarmée Voit notre or dans leurs mains s'envoler en fumée; Le député s'engraisse et le peuple maigrit; Albion nous insulte et Guizot nous trahit. Des Français innocents et première vengeance, La chanson elle-même est réduite au silence. Mais il te reste encore une ombre de pouvoir: Tu peux à l'Opéra gouverner chaque soir. Là, comme en son palais, le peuple est un monarque; Sa charte à lui, sa charte est une contre-marque; Son sceptre est le sifflet, ses sujets des acteurs Qu'il sifflerait bien mieux

et reciprocité, où est-elle dans cette malheureuse affaire ? Qui a fait le ministre anglais pour atténuer des paroles outrageantes qui étaient été prononcées à la tribune anglaise ? Le ministre anglais, après avoir reçu assez dédaigneusement et le désaveu de M. d'Aubigny et l'indemnité qui complétait ce désaveu, et lui donnait un caractère plus précis et plus matériel en quelque sorte, le ministre anglais a dit : « Quant à M. Pritchard, nous le confirmons dans le caractère public qui lui avait été donné, et un vaisseau de l'Etat va le porter dans un lieu voisin de Taïti. » Voilà ce que le ministre anglais a fait. Et quant à ces vaisseaux qui stationnaient devant l'île de Taïti, et d'où sortaient ostensiblement les conseils et les armes, rien, absolument rien, il n'a même rien été demandé.

« Eh quoi ! on nous a produite à cette tribune une lettre de la reine Pomaré qui, après la prise de possession de l'amiral Dupetit-Thouars, prenant le ton suppliant, s'adressait au roi des Français dans une épître fort bien rédigée (hilarité), où elle le suppliait, au nom de la générosité qui appartient au chef d'une grande nation, de ne pas abuser de sa force, de lui rendre son empire.

Que devient toute cette fantasmagorie, cette humble position ? Ce n'est plus par la prière, c'est par la guerre, par l'incendie et par le meurtre que la reine Pomaré compte être réintégrée dans ses droits ; c'est au milieu de la violence qu'arrive le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars, et l'ordre de réintégrer la reine Pomaré, qui dédaigne de rentrer dans ses droits en vertu de votre ordre, et qui ne veut y rentrer que par la force même de l'intervention qui l'a protégée jusqu'à ce jour. (Dénégations au centre et au banc des ministres. — Approbation aux extrémités.)

Notre modération, qu'une partie de la chambre a trouvée excessive, à laquelle une autre partie de cette chambre ne s'est associée qu'avec réserves, notre modération impose à notre gouvernement une obligation plus impérieuse sur la question de Taïti, née au milieu des conflits violents provoqués contre nous, lui impose une grande fermeté, pour défendre les droits de la France et de nos officiers dans ce qu'ils avaient de juste et même d'absolu. C'était assez pour vous d'avoir désavoué l'amiral Dupetit-Thouars. C'était trop pour nous.

A gauche : Très-bien !

M. ODILON BARROT : Mais aller jusqu'à l'indegnité à Pritchard, aller jusqu'à mettre dans la main qui a allumé la guerre, qui a poussé au meurtre et à l'incendie, une indemnité payée par la France, c'est trop.

A gauche : Très-bien ! très-bien !

M. ODILON BARROT : Maintenant je pourrais m'arrêter à ce point : il n'y a pas eu équité dans cette indemnité, il n'y a pas eu de reciprocité, car tout côté est de notre, rien de la part de l'Angleterre ; ces deux conditions manquant, la chambre ne peut donner son adhésion à la mesure adoptée par le gouvernement. Que si, au nom de la nécessité publique, il venait nous demander un bill d'indemnité, une partie de cette chambre pourrait la lui accorder, quoiqu'il n'y ait pas de nécessité publique qui puisse dominer la dignité et les droits de la France.

Aux extrémités : Très-bien ! très-bien !

M. ODILON BARROT : Mais non, ce n'est pas un bill d'indemnité, c'est une éclatante approbation qu'on demande, c'est la déclaration qu'il y a eu équité et reciprocité. Et, en effet, vous ne pourrez pas donner votre approbation à la mesure, si ce double caractère ne vous apparaît pas avec évidence.

Je voudrais pouvoir ajouter quelques mots pour établir qu'il n'y a pas même eu erreur en ce point, et que l'appréciation de la part du gouvernement n'a pas été le résultat d'une erreur. Le gouvernement était pleinement instruit, il connaissait les faits ; son jugement s'est même formé sur ces faits.

Comme disait M. de Peyramont, je n'hésite pas à rendre au gouvernement cette justice. La première dépêche de M. le ministre des affaires étrangères était telle qu'elle devait être, c'était la règle de sa conduite. Ce que je lui reproche, c'est de n'avoir pas persisté ; ce que je lui reproche, c'est lorsqu'il avait le rapport de M. Brutat entre les mains, lorsqu'il connaissait tous les faits, d'avoir déclaré, au milieu de l'effervescence anglaise, vraie ou fausse, que, quant à lui, il attendrait que tous les faits fussent connus, qu'il les apprécierait, qu'il refusait de se prononcer. Oui, il aurait dû aller jusqu'au bout ; il aurait dû se refuser à toute réparation dans l'attente des faits, puisque les seuls faits connus présentaient Pritchard comme l'instigateur et le provocateur de la guerre.

Et nous ne l'avons pas fait ! Et l'on peut suivre, en lisant l'histoire de ces négociations et en suivant la correspondance, on peut attester le déclin successif de cette volonté si superbe et de cette attitude prise par M. le ministre.

L'orateur rappelle les différentes dépêches et le langage que prenait le ministère à chacune d'elles, et il termine ainsi :

Messieurs, je me rappelle que, lors d'un débat solennel et dont les souvenirs ne sont pas sans amertume, il fut question d'une indemnité dont, il faut le reconnaître, l'origine était plus pure, plus honorable, plus discutable, la chambre des députés, après une discussion très-élongée, crut devoir consacrer le droit à une indemnité vis-à-vis d'un peuple étranger ; mais, sachant la menace qui avait accompagné la demande de cette indemnité, elle imposa au gouvernement la condition impérieuse de faire retirer la menace avant de reconnaître le droit. Je ne veux pas comparer des choses qui ne peuvent pas être comparées. Ici, nous ne devons pas d'indemnité, nous n'en devons pas à qui a voulu détruire nos concitoyens ; non, nous ne la devons pas ! Mais elle serait due, qu'en présence de ces menaces de rupture, de guerre, de ces démonstrations, j'aurais conseillé à mon gouvernement de persister dans les nobles paroles qu'il a fait entendre d'abord : « J'attendrai, soyez un peu plus calmes et de sang-froid. La France ne traite pas sous le coup de menaces. J'examinerai. » (Très-bien ! très-bien !)

Non, il n'y a pas dignité, il n'y a pas reciprocité, à indemniser, à récompenser, lorsqu'on ne nous donne aucune espèce de satisfaction, de garantie, lorsque le sang de nos soldats a coulé peut-être par des armes fournies par les agents d'un gouvernement étranger, et que nous ne demandons rien ; il n'y a pas de dignité à accorder une pareille indemnité sous le coup de menaces de guerre, de rupture (Très-bien ! très-bien !), sous l'influence d'une dépêche comme celle du 28 août, sous le coup de paroles outrageantes comme celles qui sont parties d'un autre tribune. Non, il n'y a ni équité, ni reciprocité, ni dignité ; je repousse l'indemnité ! (Très-bien ! très-bien !)

L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues. Une longue agitation succède à ce discours. La séance demeure suspendue.

M. GUIZOT : Avant d'entrer dans la discussion, je tiens à écarter un reproche mêlé d'éloges que m'a adressé l'honorable préopinant. Il a dit que j'avais tenu au début de cette affaire une attitude, un langage différent du langage et de l'attitude que j'aurais tenus à la fin. Il a loué le premier ; il a blâmé le second. Je tiens à rappeler à la chambre que mon attitude et mon langage ont été absolument les mêmes aux deux époques que l'honorable préopinant a rappelées. Mes moyens seront bien simples. Je n'ai qu'à lire en entier la dépêche qui a commencé l'affaire et la dépêche qui l'a terminée.

M. Guizot lit cette dépêche du 8 août et celle du 29 août qui a terminé l'affaire, puis continue ainsi :

J'aborde le débat et j'accepte à l'instant la question telle qu'elle est posée par l'amendement et par les développements qu'on y a donnés. Oui, il faut qu'il y ait toujours entre la France et l'Angleterre des ménagements reciprocques ; toute autre conduite serait honteuse et plus funeste. Mais est-ce à dire que la France fasse plus pour l'Angleterre qu'elle ne le doit ? (Oui !) Et quand j'entends dire après ce qui s'est passé il y a quatre ans et surtout depuis six mois, que la France fait des concessions sans recevoir, quand j'entends dire que la France est partout abaissée par l'Angleterre, en vérité, passez-moi l'expression, il me semble que je rêve. (Mouvement.) La politique de la France en Grèce, en Orient, en Italie, a partout été respectée. Je pourrais le démontrer, mais je ne veux pas me donner ce facile avantage.

Je n'aborderai qu'une seule question, celle de Taïti, et j'espère prouver que si quelqu'un a fait ici des concessions excessives, ce n'est pas la France. (Rumeurs.) Je démontrerai que l'Angleterre a fait autant de concessions que la France. (Ah ! ah !)

Je parle d'abord du premier acte. Quand nous avons voulu accepter le protectorat de Taïti, nous ne nous sommes nullement préoccupés de l'Angleterre ; en présence de ce fait, le gouvernement britannique s'est conduit avec sagesse, avec modération ; il n'a pas contesté notre droit, il l'a même reconnu, et il a donné des instructions dans le sens du protectorat de la France à ses agents.

Je passe au second acte, à la proposition qui nous a été faite de la souveraineté absolue. Ici, je le reconnaiss, c'est nous qui avons fait des sacrifices. Nous avons pensé que la souveraineté absolue n'était bonne à rien, qu'elle changerait le caractère de cette occupation, qu'elle pourrait faire naître des complications délicates entre l'Angleterre et nous. Nous avons refusé la souveraineté absolue, nous avons bien fait. (Bruit.)

Le régime du protectorat avait traversé quatorze mois avec des embarras, des difficultés, mais sans interruption, sans danger sérieux.

A peine la souveraineté avait-elle été offerte, que l'insurrection éclatait, ce qui ne serait pas arrivé avec le protectorat. La souveraineté à l'instant même l'a fait naître ; aussi nous ne l'avons pas acceptée.

Dans ce second acte, c'est nous qui avons fait des sacrifices, qui avons usé de ménagements ; mais dans ces deux actes on conviendra qu'il y a eu jusqu'ici une complète reciprocité.

Le régime du protectorat avait traversé quatorze mois avec des embarras, des difficultés, mais sans interruption, sans danger sérieux.

Voici maintenant le troisième acte (Ah ! ah ! — Rumeurs diverses.), l'explosion de la guerre civile et l'expulsion de Pritchard. On oublie une chose, d'abord : c'est que M. Pritchard avait été rappelé par son gouvernement, et qu'il était retourné à Taïti. L'Angleterre avait tenu compte de nos représentations ; elle nous avait accordé satisfaction. (Vives interruptions à gauche.) Je suis bien obligé de tenir compte de tout, de montrer jusqu'à quel point les égards, les ménagements ont été reciprocques. C'est sur ce point qu'on fait porter le fort de l'attaque, il faut bien que je réponde. (Nouvelles rumeurs.)

M. de Peyramont vous a rappelé que M. Pritchard demandait une enquête, demandait à être jugé lors de son arrestation ; il le demandait encore tout récemment. Il soutient qu'on n'aurait pas trouvé les preuves des faits articulés contre lui. Nos agents à Taïti n'ont pas cru devoir prendre cette voie, ils ont bien fait. Le procès aurait été difficile ; les preuves auraient manqué pour un conseil de guerre comme pour un jury... (Vive interruption.), car je ne pense pas qu'un conseil de guerre eût été violent, inique, et eût pu condamner sans preuves. (Rires et murmures ironiques à gauche.) Ce procès, du reste, n'aurait contribué qu'à entretenir l'irritation entre les deux pays. Nos agents, je le répète, ont eu raison de ne pas le faire.

L'Angleterre a fait ce qu'on lui avait demandé, elle a rappelé M. Pritchard. Je ne vous dirai pas jusqu'à quel point cette mesure a excité l'émotion en Angleterre : l'émotion n'a pas seulement atteint ce qu'on appelle tout-à-l'heure les hommes purement politiques, ou, si vous voulez, les fanatiques ; elle a atteint tout le monde, l'émotion a été générale et profonde. Qu'avions-nous à dire en ce moment-là ? Rien. Nous avons expulsé M. Pritchard, il avait été rappelé par son gouvernement ; nous n'avions rien à faire ; aussi avons-nous pris une position expectante ; on ne nous a adressé aucune menace, car le gouvernement ne permettrait pas qu'une puissance, quelle qu'elle fut, lui adressât des menaces. (Mouvements divers.)

Nous ne disons donc rien, nous ne faisons rien, mais nous n'en savions pas moins le véritable état des choses. Après un mois, nous avions fait connaître notre décision. Nous avons dit que nos agents avaient eu le droit de renvoyer M. Pritchard, et puis nous ajoutons que certains procédés seraient regrettables. Je l'ai dit, et je ne crains pas de déclarer plus que jamais que je suis dans cette opinion : ce sont des déclarations qu'il faut faire bien haut pour que nos agents ne se fassent pas dans toute l'Europe de fausses idées sur leur pouvoir.

Que disons-nous à nos agents ? Nous leur disons : Quand vous aurez à vider une question, songez à deux choses : songez à la difficulté, mais songez aussi à la politique générale. Voilà ce que nous disons à nos agents et ce que nous avons écrit à nos représentants à Taïti.

Un de nos agents, dont j'honore le caractère et le courage, ne s'est pas conformé à ces sages conseils. Il a eu recours, à l'égard de M. Pritchard, à des actes que nous ne pouvons louer. Nous avons blâmé ce fait ; nous avons reconnu qu'il y avait eu quelque chose de répréhensible dans ce fait ; nous l'avons reconnu, et, je le répète, c'était là le difficile ; et une fois que nous avons eu reconnu le fait, nous avons dit que nous le réparerions.

Je soutiens qu'il n'y a rien là que de conforme aux principes de la justice et aux plus simples conseils de la politique. Vous vous rappelez quelles avaient été les impressions du gouvernement anglais, quelle en était la conséquence : c'est que nous avions à choisir entre une transaction et une rupture. (Vives réclamations. — Agitation prolongée.)

C'est la reine d'Angleterre qui a pris elle-même le soin de le proclamer dans son discours au parlement.

M. Guizot essaie de justifier l'indemnité accordée à Pritchard. (Explosion de murmures.)

Des interpellations bruyantes sont adressées à M. le ministre. Quelques mots prononcés au milieu du bruit soulèvent les plus vives réclamations de la part de M. Guizot.

M. GUIZOT : Nous étions placés entre l'alternative de la rupture ou de la transaction ; nous n'avons pas hésité, nous ne le ferions pas davantage aujourd'hui si la question était posée de nouveau. Je suis convaincu que dans les débats qui vont avoir lieu à l'autre chambre, de l'autre côté du détroit, les ministres anglais tiendront le même langage que moi ; je suis convaincu aussi que l'opposition emploiera contre le cabinet le même langage qui vient d'être employé dans cette enceinte.

Messieurs, nous sommes convaincus que nous faisons depuis six mois de la politique utile au pays et moralement grande ; mais elle est difficile sur ces bancs ; elle est difficile ailleurs ; pour réussir, elle a besoin du concours net et bien exprimé de cette chambre. Nous ne souffrirons pas que cette politique soit abaissée entre nos mains. Ce que nous demandons, c'est que la décision de la chambre soit franche et nette ; nous nous en réjouirons quelle qu'elle soit. (Une très-vive agitation succède à ce discours.)

M. DUFAURE répond à M. Guizot, annonce qu'il vote pour l'amendement

et explique dans un discours incisif les motifs de son vote. L'amendement de M. Léon de Malleville est mis aux voix.

Une première épreuve paraît douteuse. A une seconde épreuve le bureau décide que l'amendement est rejeté. A peine cette résolution est-elle annoncée par le président que le centre gauche, la gauche et l'extrême droite en masse se lèvent pour protester. Aussitôt M. le président fait signe à un huissier de lui apporter son chapeau et il déclare la séance levée. La plus vive agitation règne dans l'assemblée. Plus de 200 députés ont avec les secrétaires de très-vives discussions ; une grande agitation se manifeste aussi dans toutes les tribunes, et la décision du bureau paraît causer le plus extrême étonnement.

Plus d'une demi-heure après la séance, des conversations très-animées existent encore dans différentes parties de la salle.

(Correspondance par le Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 27 janvier.

M. Sauzet monte au fauteuil à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu un quart d'heure après par un des secrétaires, M. de l'Espée. Le procès-verbal est adopté sans réclamations. (Marques de surprise dans les tribunes.)

M. le président procède au renouvellement des bureaux par la voie du sort.

M. LE PRÉSIDENT : L'ordre du jour est la suite de la discussion de l'adresse. La parole est à M. Billaut contre le troisième paragraphe.

M. GARNIER-PAGES : Je demande la parole sur l'ordre du jour. Messieurs, à la fin de la dernière séance, nous avons été témoins d'un incident très-grave. Nous n'avons pas voulu réclamer la parole sur le procès-verbal, pour ne pas jeter au milieu d'une discussion très-importante un incident qui y serait étranger ; mais, avant d'aborder le troisième paragraphe, nous devons déclarer que nous faisons toutes réserves pour protester.

Voice du centre : A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT : La chambre ne peut admettre de réserve de protestation contre les actes émanés régulièrement d'elle dans les formes réglementaires. La discussion s'ouvre donc sur le troisième paragraphe du projet d'adresse, et M. Billaut a la parole.

M. BILLAUT : A la dernière séance, M. le ministre des affaires étrangères disait qu'il fallait pour lui et pour vous, dans vos décisions, une parfaite netteté, et que votre vote fut intelligible pour tout le monde. Vous avez commencé l'œuvre avant-hier ; il faut qu'elle se termine aujourd'hui sans équivoque. (Très-bien !)

Avant-hier, vous avez refusé de blâmer le cabinet dans l'affaire Pritchard. Il s'agit de savoir si aujourd'hui vous voudrez louer le ministère aux yeux de la France et du monde, si vous vous rendrez solitaires du cabinet sur ce point.

Le paragraphe n'est pas évasif ; il s'exprime nettement. Ainsi, ceux qui sont pour le paragraphe exprimeront officiellement leur satisfaction de l'indemnité accordée à Pritchard, leur satisfaction du désaveu infligé à l'un de nos plus braves officiers, leur satisfaction de la conduite tenue par le cabinet britannique dans toute cette affaire.

A côté de l'éloge, il y a un autre parti que vous pouvez prendre, celui d'un silence significatif.

M. d'Aubigny avait-il le droit d'arrêter Pritchard ? Oui. Avait-il le droit de le retenir ? Oui ; personne ne peut le nier, car il n'avait pas le choix de l'expulser par un navire, et il devait attendre le retour de son chef. Il avait le droit et le devoir d'agir comme il a fait. M. Brutat a-t-il laissé Pritchard, à son retour, communiquer avec sa famille ? Non, et il l'a séquestré à bord d'une corvette française, avant son expulsion définitive.

Ainsi, tout était commandé par la nécessité. Si M. d'Aubigny a eu un tort, suivant le ministère, on admettra que Pritchard en a eu de plus grands. Deux cents de nos soldats sont morts dans les révoltes qu'il a excitées ; estimez-vous assez peu le sang de la France pour ne pas demander à votre tour à l'Angleterre une réparation ? (Très-bien ! très-bien !) S'il y avait lieu de se réjouir, ce serait dans le cas où il y aurait reciprocité de bons sentiments. A côté du petit dommage, il y a le grand dommage, et pour ce grand dommage vous n'avez pas écrit une seule ligne diplomatique ! (Approbation.)

Vous avez à choisir entre l'éloge et le silence. Choisissez donc ! Louez-vous l'indemnité Pritchard ? Alors nous demandons un vote net et précis ; nous ne recourrons pas au scrutin secret. (Murmures et chuchotements au centre.) Malgré la divergence des opinions d'avant-hier, que ceux qui sont dans cette enceinte votent à la face de la France ! (Très-bien !)

Une voix : N'insultons personne, cela vaut mieux. (Des interpellations vives sont échangées.)

M. LUNEAU : On n'a pas le droit de cacher son vote à la face de la France !

M. LE PRÉSIDENT : Chacun ici a le courage de son opinion.

M. BILLAUT : Oui, que chacun ait le courage de son opinion. (Nouveaux cris à l'ordre !) Je suis parfaitement de l'avis de M. le président, c'est parce que je crois que chacun ici aura le courage (Au centre : Et a eu !) de son opinion (Nouvelle interruption) que je ne comprends pas la violence des honorables membres qui m'interrompent. (Nouveau bruit.) Il est important pour tout le monde que les motions restent nettes et décidées. Si la majorité donne son approbation au cabinet, il n'aura plus qu'une chose à faire, déplorer le vote et préparer l'opinion d'autres juges. (Oh ! oh !) Nous avons vu, aux élections dernières, des candidats dont l'avenir devait être ministériel, ne pas oser arborer franchement et nettement la

Messieurs, j'ai peu de chose à dire. Je déclare que la solution qu'on propose serait pour nous la même que celle qu'on n'a pu obtenir.

A gauche : M. Billault ne proposait donc pas une équivoque !

M. DUMON : Vous dites qu'il faut choisir le milieu entre l'amendement et le paragraphe ; c'est là qu'est l'équivoque. Le paragraphe dit qu'il y a eu sentiment de bon vouloir entre les deux nations. N'est-ce pas un sentiment de bon vouloir qui a rappelé le consul Pritchard ?

L'orateur rentre dans la discussion, et termine en faisant un appel à la paix, en évoquant les horreurs de la guerre. Quelle que soit, dit-il, la décision de la chambre, je porterai légèrement ma part de responsabilité. La chambre est libre, elle va donner consciencieusement son avis et dire si elle veut raffermir ou renverser la politique du gouvernement. (Aux voix !)

M. ODILON BARROT : La chambre ne permettra pas qu'un débat désormais inutile puisse se prolonger. Pour mon compte, je déclare qu'il n'est nécessaire de faire peser sur la conscience de nous tous aucune menace, pas plus je ne sais quelles menaces trop long temps reproduites de rupture, de guerre, que d'autres menaces. (Très-bien !) Et quelle situation veut-on nous faire, si l'on peut nous jeter ainsi une menace de rupture, et toujours, et toujours ! Que l'Angleterre ne craigne pas plus que nous une rupture ; mais si la crainte est toujours d'un côté, et la menace toujours de l'autre, l'alliance est impossible.

Nous demandons donc à la chambre de décider si à celui par qui une guerre cruelle est faite à nos soldats sur un rocher à 4,000 lieues de nous il faut accorder une indemnité. Voilà la question. (Approbation. — Aux voix !)

M. GASPARIN, de sa place : Je ne veux pas rentrer dans la discussion, elle est éprouvée pour tout le monde ; le motif qui m'oblige à me lever, ce sont les attaques très-directes, très personnelles, très-

graves... (Aux voix ! aux voix !)

M. O. BARROT : Il s'agit ici d'une grande question de dignité, et non pas d'une misérable question de personnes. (Très-bien ! allons donc ! aux voix !)

M. GASPARIN, à la tribune : Dans la séance de samedi, des paroles dont vous allez juger la gravité... (Allons donc ! — Le bruit couvre les paroles de l'orateur.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix et la chambre prononce la clôture de la discussion.

Le président annonce ensuite qu'une liste de 20 membres lui a été communiquée, et que ces membres demandent le scrutin secret. (Vives exclamations à gauche. — M. Guizot fait de grands gestes approuvés.) On lit la liste au milieu d'une grande agitation.

Le scrutin est ouvert. On fait l'appel nominal et le rappel. La double opération et le dépouillement sont transmis à quatre heures cinq minutes.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants.....	418
Majorité absolue.....	210
Boules blanches.....	213
Boules noires.....	205

Le paragraphe est adopté.

L'opposition applaudit vivement à ce résultat, qui ne peut être considéré comme une victoire pour le cabinet, qui aurait la minorité si on retranchait les voix des ministres.

La séance est de fait suspendue. La plus grande agitation règne dans la salle. Il est quatre heures et quart.

Spectacles du 29 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

CELESTINS. — 1^o La Gazette des Tribunaux, vaudeville. —

2^o 1845 et 1945, revue-vaudeville. — 3^o Le Bouffet et le Tailleur,

opéra comique chanté par Mme Damoreau. — 4^o Olizka, ballet.

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS.

Les sieurs BLOCH, opticiens de l'académie de Strasbourg, présentent le public qu'ils partiront le jeudi 30 janvier, sans revoi. Ils sont visibles de dix à quatre heures, à l'hôtel du Parc.

TABLETTES LAROQUE. — Ce pectoral guérit peu de jours les rhumes toux nerveuses, catarrhes, maux de gorge, et les irritations. — Il vend moins cher que tous les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c. dans les pharmacies Laroque, rue Saint-Polycarpe; Lardet, place de la Préfecture; André, place des Célestins; Crolas, à Saint-Just; Durantet, la Croix-Rousse; Simon, à Vaise.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, unaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

La supériorité du PAPIER D'ALBESPEYRES pour entretenir les végétaux sans odeur ni douleur s'explique par vingt-cinq ans de vogue en France et l'étranger. — Se méfier des contrefaçons.

PALAIS ENCHANTÉ.

Salle de la galerie de l'Argue.

Jeudi 30 janvier, représentation extraordinaire de magie naturelle par MM. KLISCHNIG et MACALLISTER.

LA GRENOUILLE D'APRÈS NATURE.

Le spectacle sera terminé par LES SOUVENIRS D'UN GRAND HOMME.

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement. — ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.)

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes maladies secrètes, écoulements, fuites blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 1^{er}, à Lyon. (8863)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8905)

TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicer, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicer, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincailler, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Châlon, Pelletier, quincailler-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpenier père papetier, rue des Selliens. (8616)

AVIS.

M. HENRY, propriétaire des voitures de place PARISIENNES, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre possession du domaine de la Part-Dieu, à la Guillotière, et d'y faire préparer et restaurer de vastes et belles écuries où il continuera de recevoir des chevaux en pension à des prix modérés.

On trouve toujours chez lui des voitures en tous genres à louer au jour et au mois.

S'adresser sur les lieux, ou dans son bureau, maison Thiaffait, n. 1, place des Terreaux. (1581)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Rue de l'Enfant-qui-pisse, n. 6, au 3^e.

GUÉRISON RALENTIE des cors, oignons, durillons, ongles comprimés dans les chairs, etc.

M. ET M^{ME} PRILL

Sont avantageusement connus dans cette ville par les cures merveilleuses qu'ils ont faites dans leur spécialité.

Leur cabinet est ouvert tous les jours de dix heures du matin à quatre heures du soir.

M. et M^{me} Prill se transporteront chez les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance et prendre des abonnements à l'année.

Ils tiennent également un dépôt de Pommade de Paris pour la guérison des engelures. Ils en garantissent l'efficacité après deux ou trois frictions au plus. (2700)

AVIS.

MM. les actionnaires de la Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Lyon sont priés de venir que les quatre-vingt-dix obligations sorties par le tirage de l'assemblée générale du 25 janvier 1845, portant les numéros suivants, seront remboursées dans ses bureaux, quai Saint-Antoine 36, le 30 juin prochain.

31, 40, 48, 68, 86, 87, 88, 95, 116, 126, 159, 162, 164, 176, 224, 237, 280, 283, 297, 298, 308, 321, 326, 344, 348, 359, 379, 380, 386, 394, 410, 434, 459, 460, 464, 468, 478, 504, 509, 547, 641, 653, 660, 702, 708, 710, 729, 735, 739, 762, 789, 798, 827, 836, 837, 838, 840, 888, 927, 939, 955, 963, 968, 1025, 1030, 1054, 1065, 1079, 1091, 1093, 1098, 1099, 1104, 1123, 1143, 1144, 1156, 1180, 1183, 1189, 1228, 1233, 1238, 1255, 1260, 1265, 1266, 1272, 1276, 1284. (7743)

AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du Clos Vougeot, rue Luierne, n. 3, en face du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que Bourgogne rouge, Bordeaux, Beaujolais, vin du Rhin, Champagne de six marques différentes, etc. (2680)

SÉRINGUE FONCTIONNANT SEULE

DITE AUTOCLYSE ATMOSPHERIQUE, SANS ressorts ni mécanismes.

JET RÉGULIER, FORME ÉLÉGANTE.

Cet objet, qui a obtenu les suffrages des médecins les plus distingués de la capitale, est garant et ne se vend que 40 et 41 fr.

Seul dépôt à Lyon, chez Rivollet, lampiste, place du Piâtre, 4, près la place Saint-Pierre.

Nota. — Réparation avec garantie de toutes pièces de lampes mécaniques. (1492)

FABRIQUE DE CHAUSSURES

LYONNAISES SANS COUTURE,

garanties pour double usage, Rue de l'Arbre-Sec, 52.

Boîtes vernies 1^{re} qualité, de la forme la plus moderne. Prix : 25fr. (1564)

Pharmacie MAGORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

ESSENCE COLOMBIENNE,

BREVETÉE D'INVENTION SANS GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Elle guérit de suite et pour toujours les MAUX DE DENTS. Le prix du flacon revêtu du cachet de l'inventeur, de son nom et de sa griffe, accompagné de l'instruction, est fixé à 11. 50c. Une remise de 5 fr. 60 c. sera faite sur douze flacons pris à la fois. Il sera délivré un nombre suffisant d'imprimés pour faciliter aux dépositaires la vente de ce spécifique, et son dépôt sera indiqué une fois par semaine sur l'un des journaux. (9093)

Avec les POIS ÉLASTIQUES, adoucissants à la guimauve, suppurratifs au garou, le taffetas rafraîchissant, les compresses et les serrebras de

Le PERDRIEL, pharmacien à Paris, faubourg Montmartre, 78, les CAUTERES produisent tous les bons effets possibles, sans jamais causer de douleurs. — A Lyon, dans les bonnes pharmacies. — Refuser les contrefaçons. (4676-7128)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Portaillerie, 19.

M. les actionnaires de la Compagnie des ponts, gare et port de Vaise sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu samedi 1^{er} février, à midi, chez M. Saint Olive, rue Puits Gaillot, n. 7. (1585)

AVIS.

MM. les actionnaires de la Compagnie des ponts, gare et port de Vaise sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu samedi 1^{er} février, à midi, chez M. Saint Olive, rue Puits Gaillot, n. 7. (1585)

DEPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, original ou acquis. (8402) CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.